Commune de Goupillières

Compte-rendu du conseil municipal du 5 octobre 2026

Date de convocation : 15 septembre 2026
Date d'affichage : 15 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Quorum : 8
Absents : 2
Pouvoir(s) : 2
Vote avec les pouvoirs : 15

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Goupillières, sous la Présidence de Mme FRANÇOIS Régine.

Etaient présents :
Mme FRANÇOIS Régine, Mme DELAINE Patricia, M. LOISEL Olivier, Mme CHAUCHARD Nathalie, Mme MELEARD Muriel, M. PINSARD Timéo, M. JEAN Stéphane, M. FAIVRE William, Mme BELLO Céline, M. TISSERAND Tom ; Mme AMIOT Coralie ; M. MOKRY Germain ; Mme AIELLO Aline ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :
M. Pierre-Emmanuel COGNET, Mme VAN ESBROECK Patty

Mme VAN ESBROECK Patty donne pouvoir à Mme AIELLO Aline
M. Pierre-Emmanuel COGNET donne pouvoir à M. MOKRY Germain

M. PINSARD Timéo est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la précédente réunion du 21 mai 2026 a été lu et il a été approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Délibération – Fixation des nouveaux tarifs de la soirée communale 2026.
- Délibération – Modification du contrat de location du bâtiment communal pour régularisation et remboursement des charges locatives.
- Délibération – Demande de subvention au titre du « fonds de concours » pour l'installation de climatiseurs réversibles (type BE-SPLIT) dans les classes.

- Délibération – Recours à un emprunt pour renforcer temporairement la trésorerie de la commune, compte tenu des travaux importants actuellement engagés au niveau de l'école et dans l'attente de leur achèvement, ainsi que du versement des différentes subventions.

- Divers.

Conseil Municipal du 5 octobre 2026

1. Fixation des nouveaux tarifs de la soirée communale 2026 :

Le conseil municipal a procédé à la révision des tarifs applicables à la soirée communale. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont approuvé les nouveaux tarifs proposés.

Ci-dessous, les nouveaux tarifs :
Tarif adulte : 27.00 euros

Tarif enfant : 13.00 euros

Les boissons :

Bouteille de vin :	10.00 €
Bouteille de champagne :	25.00 €
Bière 33 cl	3.00 €
Sodas et softs (coca, orangina, ice tea)	2.00 €

2. Modification du contrat de location du logement au-dessus du bâtiment communal pour régularisation et remboursement des charges locatives :

Le conseil municipal a été appelé à se prononcer sur une modification du contrat de location du logement au-dessus du bâtiment communal, afin de procéder à une régularisation des charges locatives.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a approuvé la modification du contrat, prévoyant un nouveau montant de loyer fixé à 875.00 € par mois à compter du mois de novembre 2026, ainsi que le remboursement d'un montant de 250.00 € au locataire, au titre de la régularisation des charges locatives.

3. Demande de subvention au titre du « fonds de concours » pour l'installation de climatiseurs réversibles (type BE-SPLIT) dans les classes :

Dans le cadre du projet d'installation de climatiseurs réversibles, le conseil municipal a été invité à se prononcer sur une demande de subvention au titre du fonds de concours Audit énergétique, afin de contribuer au financement de ces équipements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a approuvé la demande de subvention et autorisé les démarches nécessaires à la constitution et au dépôt du dossier.

4. Recours à un emprunt pour renforcer temporairement la trésorerie de la commune :

Afin de permettre à la commune de maintenir une trésorerie suffisante pour faire face aux dépenses liées aux investissements en cours, notamment aux travaux de construction du bâtiment périscolaire, le conseil municipal a examiné le recours à un emprunt de type « transition collectivité » dans l'attente du versement des différentes subventions attendues pour ce projet.

Cet emprunt a pour objectif de faciliter le financement temporaire des dépenses engagées et d'assurer une gestion sereine de la trésorerie communale dans l'attente de la perception des aides financières.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a approuvé le recours à cet emprunt et autorisé les démarches nécessaires à sa mise en place.

5. Divers :

- Compte-rendu de la foire à tout : moins d'exposants que les années précédentes et moins de visiteurs, donc moins de consommations à la buvette, un bénéfice en baisse cette année. La brocante de l'association « Planète Cœur » de la commune de la Queue-lez-Yvelines, organisée à la même date que nous depuis deux ans, semble nous porter préjudice.
 Nous avons quelques mois pour réfléchir à une solution pour redonner de l'attractivité à cet évènement dans notre commune.
- Le rapport d'activité de notre Communauté de Communes Cœur d'Yvelines ainsi que le rapport sur les ordures ménagères ont été transmis à tous les élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00 et ont signé les membres présents.